

BE-A0523_703803_807480_FRE

Inventaire des archives du notaire Jean
François Paschal Babou à Liège, 1713-1766



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 41 Minutes. 1726 - 1766.....	7
II. Documents divers.....	10

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Babou Jean François Paschal (Liège)

Période:

1713 - 1766

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.1522

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 42.00
- Etendue inventoriée: 1.70 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI, Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'inventaire n° R2/21 " Babou J.F. ", dans *Catalogue des protocoles de notaires*, 3e éd. Liège, p. 2.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Jean François Paschal Babou (Liège).

HISTORIQUE

Jean François Paschal Babou a été baptisé dans la paroisse Saint-Adalbert de Liège le 10 avril 1700. Il est le fils de Thomas Babou (1656-1740), compositeur et organiste à la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste, et de Françoise Monami. Il a exercé comme notaire (" de Rome et de Liège "), au moins de 1726 à 1766 à Liège. Il a aussi été organiste à la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste de 1726 à 1767 et secrétaire et notaire du chapitre de Saint-Jean à partir de fin 1741 - début 1742.

On lui doit vraisemblablement la copie d'un livre d'orgue, conservé à la bibliothèque du Conservatoire de Liège, comportant plusieurs pièces composées par son père en 1709-1710. Il s'est marié deux fois et a eu 10 enfants baptisés à Saint-Adalbert entre 1726 et 1747. Il décède dans la paroisse Saint-Adalbert le 13 mai 1767 ².

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

2 J. QUITIN, " Jean Buston et les Babou, organistes de Saint-Jean l'Évangéliste, à Liège " dans Bulletin de la Société liégeoise de musicologie, n° 2 , janvier 1973, p. 6-10 ; AÉL, " Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Adalbert à Liège ", consultables en ligne sur <https://genealogie.arch.be/>.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent entièrement ou partiellement la période d'exercice du notaire Jean François Paschal Babou, de 1726 à 1764.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 41 MINUTES. 1726 - 1766. 1726.	1 liasse
2	1727.	1 liasse
3	1728.	1 liasse
4	1729.	1 liasse
5	1730.	1 liasse
6	1731.	1 liasse
7	1732.	1 liasse
8	1733.	1 liasse
9	1734.	1 liasse
10	1735.	1 liasse
11	1736.	1 liasse
12	1737.	1 liasse
13	1738.	1 liasse
14	1739.	1 liasse

15	1740.	1 liasse
16	1741.	1 liasse
17	1742.	1 liasse
18	1743.	1 liasse
19	1744.	1 liasse
20	1745.	1 liasse
21	1746.	1 liasse
22	1747.	1 liasse
23	1748.	1 liasse
24	1749.	1 liasse
25	1750.	1 liasse
26	1751.	1 liasse
27	1752.	1 liasse
28	1753.	1 liasse
29	1754.	1 liasse
30	1755.	1 liasse

31	1756.	1 liasse
32	1757.	1 liasse
33	1758.	1 liasse
34	1759.	1 liasse
35	1760.	1 liasse
36	1761.	1 liasse
37	1762.	1 liasse
38	1763.	1 liasse
39	1764.	1 liasse
40	1765.	1 liasse
41	1766.	1 liasse

II. DOCUMENTS DIVERS

42

Actes partiels, reçu, compte. 1713-1714, 1739-1740, 1744, [1766], [XVIIIe siècle].

1 chemise